

Constitution Dogmatique Dei Verbum

18 novembre 1965, 4e session

*Paul, évêque,
Serviteur des serviteurs de Dieu,
Avec les Pères du Saint Concile,
Pour que le souvenir s'en maintienne à jamais.*

1. Préambule

En écoutant religieusement et proclamant avec assurance la Parole de Dieu, le saint Concile fait sienne cette parole de saint Jean : « Nous vous annonçons la vie éternelle, qui était auprès du Père et qui nous est apparue : ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, afin que vous soyez en communion avec nous et que notre communion soit avec le Père et avec son Fils Jésus Christ » (1 Jn 1, 2–3). C'est pourquoi, suivant la trace des Conciles de Trente et du Vatican I, il entend proposer la doctrine authentique sur la Révélation divine et sur sa transmission, afin que, en entendant l'annonce du salut, le monde entier y croie, qu'en croyant il espère, qu'en espérant il aime^[1].

Ch. I. La Révélation elle-même

2. Nature de la Révélation

Il a plu à Dieu dans sa bonté et sa sagesse de se révéler en personne et de faire connaître le mystère de sa volonté (cf. Ep 1, 9) grâce auquel les hommes, par le Christ, le Verbe fait chair, accèdent dans l'Esprit Saint, auprès du Père et sont rendus participants de la nature divine (cf. Ep 2, 18 ; 2 P 1, 4). Par cette révélation, le Dieu invisible (cf. Col 1, 15 ; 1 Tm 1, 17) s'adresse aux hommes en son surabondant amour comme à des amis (cf. Ex 33, 11 ; Jn 15, 14–15), il s'entretient avec eux (cf. Ba 3, 28) pour les inviter et les admettre à partager sa propre vie. Pareille économie de la Révélation comprend des actions et des paroles intimement liées entre elles, de sorte que les œuvres, accomplies par Dieu dans l'histoire du salut, attestent et corroborent et la doctrine et le sens indiqués par les paroles, tandis que les paroles proclament les œuvres et éclairent le mystère qu'elles contiennent. La profonde vérité que cette Révélation manifeste, sur Dieu et sur le salut de l'homme, resplendit pour nous dans le Christ, qui est à la fois le Médiateur et la plénitude de toute la Révélation^[2].

3. Préparation de la Révélation évangélique

Dieu, qui crée (cf. *Jn* 1, 3) et conserve toutes choses par le Verbe, donne aux hommes dans les choses créées un témoignage incessant sur lui-même (cf. *Rm* 1, 19–20) ; voulant de plus ouvrir la voie du salut d'en haut, il s'est manifesté aussi lui-même, dès l'origine, à nos premiers parents. Après leur chute, par la promesse d'une rédemption, il les releva dans l'espérance du salut (cf. *Gn* 3, 15) ; il prit un soin constant du genre humain, pour donner la vie éternelle à tous ceux qui, par la constance dans le bien, recherchaient le salut (cf. *Rm* 2, 6–7). Au temps fixé, il appela Abraham pour faire de lui un grand peuple (cf. *Gn* 12, 2) ; après les patriarches, il forma ce peuple par l'intermédiaire de Moïse et par les prophètes, pour qu'il le reconnaisse comme le seul Dieu vivant et vrai, Père prévoyant et juste juge, et qu'il attende le Sauveur promis, préparant ainsi au cours des siècles la voie à l'Évangile.

4. Le Christ plénitude personnelle de la Révélation

Après avoir, à bien des reprises et de bien des manières, parlé par les prophètes, Dieu « en ces jours qui sont les derniers, nous a parlé par son Fils » (*He* 1, 1–2). Il a envoyé en effet son Fils, le Verbe éternel qui éclaire tous les hommes, pour qu'il demeurât parmi eux et leur fit connaître les profondeurs de Dieu (cf. *Jn* 1, 1–18). Jésus Christ donc, le Verbe fait chair, « homme envoyé aux hommes^[3] », « prononce les paroles de Dieu » (*Jn* 3, 34) et achève l'œuvre de salut que le Père lui a donnée à faire (cf. *Jn* 5, 36 ; 17, 4). C'est donc lui – le voir, c'est voir le Père (cf. *Jn* 14, 9) – qui, par toute sa présence et par la manifestation qu'il fait de lui-même par ses paroles et ses œuvres, par ses signes et ses miracles, et plus particulièrement par sa mort et sa résurrection glorieuse d'entre les morts, par l'envoi enfin de l'Esprit de vérité, achève en l'accomplissant la révélation, et la confirme encore en attestant divinement que Dieu lui-même est avec nous pour nous arracher aux ténèbres du péché et de la mort et nous ressusciter pour la vie éternelle.

L'économie chrétienne, étant l'Alliance Nouvelle et définitive, ne passera donc jamais et aucune nouvelle révélation publique n'est dès lors à attendre avant la manifestation glorieuse de notre Seigneur Jésus Christ (cf. *1 Tm* 6, 14 ; *Tt* 2, 13).

5. Accueil de la Révélation par la foi

À Dieu qui révèle est due « l'obéissance de la foi » (*Rm* 16, 26 ; cf. *Rm* 1, 5 ; *2 Co* 10, 5–6) , par laquelle l'homme s'en remet tout entier et librement à Dieu dans « un complet hommage d'intelligence et de volonté à Dieu qui révèle^[4] » et dans un assentiment volontaire à la révélation qu'il fait. Pour exister, cette foi requiert la grâce prévenante et adjuvante de Dieu, ainsi que les secours intérieurs du Saint-Esprit qui touche le cœur et le tourne vers Dieu, ouvre les yeux de l'esprit et donne « à tous la douce joie de consentir et de croire à la vérité^[5] ». Afin de rendre toujours plus profonde l'intelligence de cette Révélation, l'on ne cesse, par ses dons, de rendre la foi plus parfaite.

6. Révélation divine et connaissance naturelle de Dieu

Par la Révélation divine, Dieu a voulu se manifester et se communiquer lui-même ainsi que manifester et communiquer les décrets éternels de sa volonté concernant le salut des hommes, « à

savoir de leur donner part aux biens divins qui dépassent toute pénétration humaine de l'esprit^[6] ».

Le saint Concile reconnaît que « Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine à partir des choses créées » (cf. *Rm* 1, 20) ; mais il enseigne qu'on doit attribuer à la Révélation « le fait que les choses qui dans l'ordre divin ne sont pas de soi inaccessibles à la raison humaine, peuvent aussi, dans la condition présente du genre humain, être connues de tous, facilement, avec une ferme certitude et sans aucun mélange d'erreur^[7] ».

Ch. II. *La transmission de la Révélation divine*

7. *Les Apôtres et leurs successeurs, hérauts de l'Évangile*

Cette Révélation donnée pour le salut de toutes les nations, Dieu, avec la même bienveillance, a pris des dispositions pour qu'elle demeure toujours en son intégrité et qu'elle soit transmise à toutes les générations. C'est pourquoi le Christ Seigneur, en qui s'achève toute la Révélation du Dieu très haut (cf. *1 Co* 1, 30 ; 3, 16-4, 6), ayant accompli lui-même et proclamé de sa propre bouche l'Évangile d'abord promis par les prophètes, ordonna à ses Apôtres de le prêcher à tous comme la source de toute vérité salutaire et de toute règle morale, en leur communiquant les dons divins^[8]. Ce qui fut fidèlement exécuté, soit par les Apôtres, qui, par la prédication orale, par leurs exemples et des institutions, transmirent, ce qu'ils avaient appris de la bouche du Christ en vivant avec lui et en le voyant agir, ou ce qu'ils tenaient des suggestions du Saint-Esprit, soit par ces Apôtres et par des hommes de leur entourage, qui, sous l'inspiration du même Esprit Saint^[9], consignèrent par écrit le message du salut.

Mais pour que l'Évangile fût toujours gardé intact et vivant dans l'Église, les Apôtres laissèrent pour successeurs des évêques, auxquels ils « remirent leur propre fonction d'enseignement^[10] ». Cette sainte Tradition et la Sainte Écriture de l'un et l'autre Testament sont donc comme un miroir où l'Église en son cheminement terrestre contemple Dieu, dont elle reçoit tout jusqu'à ce qu'elle soit amenée à le voir face à face tel qu'il est (cf. *1 Jn* 3, 2).

8. *La sainte Tradition*

C'est pourquoi la prédication apostolique, qui se trouve spécialement exprimée dans les livres inspirés, devait être conservée par une succession ininterrompue jusqu'à la consommation des temps. Les Apôtres, transmettant donc ce qu'ils ont eux-mêmes reçu, exhortent les fidèles à garder fermement les traditions qu'ils ont apprises soit de vive voix soit par écrit (cf. *2 Th* 2, 15) et à lutter pour la foi qui leur a été une fois pour toutes transmise (cf. *Jude* 3)^[11]. Quant à la Tradition reçue des Apôtres, elle comprend tout ce qui contribue à conduire saintement la vie du peuple de Dieu et à en augmenter la foi ; ainsi l'Église perpétue dans sa doctrine, sa vie et son culte et elle transmet à chaque génération, tout ce qu'elle est elle-même, tout ce qu'elle croit.

Cette Tradition qui vient des Apôtres progresse dans l'Église^[12], sous l'assistance du Saint-Esprit ; en effet, la perception des réalités aussi bien que des paroles transmises s'accroît, soit par la contemplation et l'étude des croyants qui les méditent en leur cœur (cf. *Lc* 2, 19.51), soit par l'intel-

ligence intérieure qu'ils éprouvent des réalités spirituelles, soit par la prédication de ceux qui, avec la succession épiscopale, ont reçu un charisme certain de vérité. Ainsi l'Église, tandis que les siècles s'écoulent, tend constamment vers la plénitude de la divine vérité, jusqu'à ce que soient accomplies en elle les paroles de Dieu.

L'enseignement des saints Pères atteste la présence vivifiante de cette Tradition, dont les richesses passent dans la pratique et dans la vie de l'Église qui croit et qui prie. C'est cette même tradition, qui fait connaître à l'Église le canon intégral des Livres Saints ; c'est elle aussi qui, dans l'Église, fait comprendre cette Écriture Sainte et la rend continuellement opérante. Ainsi Dieu, qui a parlé jadis, ne cesse de converser avec l'Épouse de son Fils bien-aimé, et l'Esprit Saint, par qui la voix vivante de l'Évangile retentit dans l'Église et, par l'Église, dans le monde, introduit les croyants dans la vérité tout entière et fait que la parole du Christ réside en eux avec toute sa richesse (cf. Col 3, 16).

9. Le rapport réciproque entre la Tradition et l'Écriture

La sainte Tradition et la Sainte Écriture sont donc reliées et communiquent étroitement entre elles. Car toutes deux, jaillissant de la même source divine, ne forment pour ainsi dire qu'un tout et tendent à une même fin. En effet, la Sainte Écriture est la Parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit ; quant à la sainte Tradition, elle porte la Parole de Dieu, confiée par le Christ Seigneur et par l'Esprit Saint aux Apôtres, et la transmet intégralement à leurs successeurs, pour que, illuminés par l'Esprit de vérité, en la prêchant, ils la gardent, l'exposent et la répandent avec fidélité : il en résulte que l'Église ne tire pas de la seule Écriture Sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation. C'est pourquoi l'une et l'autre doivent être reçues et vénérées avec un égal sentiment d'amour et de respect^[13].

10. Tradition, Écriture, Peuple de Dieu et Magistère

La sainte Tradition et la Sainte Écriture constituent un unique dépôt sacré de la Parole de Dieu, confié à l'Église ; en s'attachant à lui, le peuple saint tout entier uni à ses pasteurs reste assidûment fidèle à l'enseignement des Apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières (cf. Ac 2, 42 grec), si bien que, pour le maintien, la pratique et la profession de la foi transmise, s'établit, entre pasteurs et fidèles, un remarquable accord^[14].

La charge d'interpréter de façon authentique la Parole de Dieu, écrite ou transmise^[15], a été confiée au seul Magistère vivant de l'Église^[16] dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus Christ. Pourtant, ce Magistère n'est pas au-dessus de la Parole de Dieu, mais il est à son service, n'enseignant que ce qui a été transmis, puisque par mandat de Dieu, avec l'assistance de l'Esprit Saint, il écoute cette Parole avec amour, la garde saintement et l'expose aussi avec fidélité, et puise en cet unique dépôt de la foi tout ce qu'il propose à croire comme étant révélé par Dieu.

Il est donc clair que la sainte Tradition, la Sainte Écriture et le Magistère de l'Église, selon le très sage dessein de Dieu, sont tellement reliés et solidaires entre eux qu'aucune de ces réalités ne subsiste sans les autres, et que toutes ensemble, chacune à sa manière, sous l'action du seul Esprit Saint, elles contribuent efficacement au salut des âmes.

Ch. III. *L'inspiration de la Sainte Écriture et son interprétation*

11. *Inspiration et vérité de la Sainte Écriture*

Les réalités divinement révélées, que contiennent et présentent les livres de la Sainte Écriture, y ont été consignées sous l'inspiration de l'Esprit Saint. Notre sainte Mère l'Église, de par la foi apostolique, tient pour sacrés et canoniques tous les livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, avec toutes leurs parties, puisque, rédigés sous l'inspiration de l'Esprit Saint (cf. *Jn* 20, 31 ; *2 Tm* 3, 16 ; *2 P* 1, 19–21 ; 3, 15–16), ils ont Dieu pour auteur et qu'ils ont été transmis comme tels à l'Église elle-même^[17]. Pour composer ces livres sacrés, Dieu a choisi des hommes auxquels il a eu recours dans le plein usage de leurs facultés et de leurs moyens^[18], pour que, lui-même agissant en eux et par eux^[19], ils missent par écrit, en vrais auteurs, tout ce qui était conforme à son désir, et cela seulement^[20].

Dès lors, puisque toutes les assertions des auteurs inspirés ou hagiographes doivent être tenues pour assertions de l'Esprit Saint, il faut déclarer que les livres de l'Écriture enseignent fermement, fidèlement et sans erreur la vérité que Dieu a voulu voir consignée dans les Lettres sacrées pour notre salut^[21]. C'est pourquoi « toute Écriture inspirée de Dieu est utile pour enseigner, réfuter, redresser, former à la justice, afin que l'homme de Dieu se trouve accompli, équipé pour toute œuvre bonne » (*2 Tm* 3, 16–17 grec).

12. *Comment interpréter l'Écriture*

Cependant, puisque Dieu, dans la Sainte Écriture, a parlé par des hommes à la manière des hommes^[22], il faut que l'interprète de la Sainte Écriture, pour voir clairement ce que Dieu lui-même a voulu nous communiquer, cherche avec attention ce que les hagiographes ont vraiment voulu dire et ce qu'il a plu à Dieu de faire passer par leurs paroles. Pour découvrir l'intention des hagiographes, on doit, entre autres choses, considérer aussi les « genres littéraires ». Car c'est de façon bien différente que la vérité se propose et s'exprime en des textes diversement historiques, ou prophétiques, ou poétiques, ou même en d'autres genres d'expression. Il faut, en conséquence, que l'interprète cherche le sens que l'hagiographe, en des circonstances déterminées, dans les conditions de son temps et de sa culture, employant les genres littéraires alors en usage, entendait exprimer et a, de fait, exprimé^[23]. En effet, pour vraiment découvrir ce que l'auteur sacré a voulu affirmer par écrit, il faut faire minutieusement attention soit aux manières natives de sentir, de parler ou de raconter courantes au temps de l'hagiographe, soit à celles qu'on utilisait à cette époque dans les rapports humains^[24]. Cependant, puisque la Sainte Écriture doit être lue et interprétée à la lumière du même Esprit que celui qui la fit rédiger^[25], il ne faut pas, pour découvrir exactement le sens des textes sacrés, porter une moindre attention au contenu et à l'unité de toute l'Écriture, eu égard à la Tradition vivante de toute l'Église et à l'analogie de la foi. Il appartient aux exégètes de s'efforcer, suivant ces règles, de pénétrer et d'exposer plus profondément le sens de la Sainte Écriture, afin que, par leurs études en quelque sorte préalables, mûrisse le jugement de l'Église. Car tout ce qui concerne la manière d'interpréter l'Écriture est finalement soumis au jugement de l'Église, qui exerce le ministère et le mandat divinement reçus de garder la Parole de Dieu et de l'interpréter^[26].

13. La condescendance de Dieu

Dans la Sainte Écriture, la vérité et la sainteté de Dieu restant toujours sauves, se manifeste donc la « condescendance » merveilleuse de la Sagesse éternelle « pour que nous apprenions l'ineffable bienveillance de Dieu et à quel point aussi, dans ses soins prévenants pour notre nature, il a adapté son langage »^[27]. En effet, les paroles de Dieu, passant par les langues humaines, sont devenues semblables au langage des hommes, de même que jadis le Verbe du Père éternel, ayant pris l'infirmité de notre chair, est devenu semblable aux hommes.

Ch. IV. L'Ancien Testament

14. L'histoire du salut dans les livres de l'Ancien Testament

Dieu, projetant et préparant en la sollicitude de son amour extrême le salut de tout le genre humain, se choisit, selon une disposition particulière, un peuple auquel confier les promesses. En effet, une fois conclue l'Alliance avec Abraham (cf. *Gn* 15, 18) et, par Moïse, avec le peuple d'Israël (cf. *Ex* 24, 8), Dieu se révéla, en paroles et en actions, au peuple de son choix, comme l'unique Dieu véritable et vivant ; de ce fait, Israël fit l'expérience des « voies » de Dieu avec les hommes, et, Dieu lui-même parlant par les prophètes, il en acquit une intelligence de jour en jour plus profonde et plus claire, et en porta un témoignage grandissant parmi les nations (cf. *Ps* 21, 28–29 ; 95, 1–3 ; *Is* 2, 1–4 ; *Jr* 3, 17). L'économie du salut, annoncée d'avance, racontée et expliquée par les auteurs sacrés, apparaît donc dans les livres de l'Ancien Testament comme la vraie Parole de Dieu ; c'est pourquoi ces livres divinement inspirés conservent une valeur impérissable : « Car tout ce qui a été écrit l'a été pour notre instruction, afin que par la patience et la consolation venant des Écritures, nous possédions l'espérance » (*Rm* 15, 4).

15. Importance de l'Ancien Testament pour les chrétiens

L'économie de l'Ancien Testament avait pour raison d'être majeure de préparer l'avènement du Christ Sauveur de tous, et de son Royaume messianique, d'annoncer prophétiquement cet avènement (cf. *Lc* 24, 44 ; *Jn* 5, 39 ; *1 P* 1, 10) et de le signifier par diverses figures (cf. *1 Co* 10, 11). Compte tenu de la situation humaine qui précède le salut instauré par le Christ, les livres de l'Ancien Testament permettent à tous de connaître qui est Dieu et qui est l'homme, non moins que la manière dont Dieu dans sa justice et sa miséricorde agit envers les hommes. Ces livres, bien qu'ils contiennent de l'imparfait et du caduc, sont pourtant les témoins d'une véritable pédagogie divine^[28]. C'est pourquoi les fidèles du Christ doivent les accepter avec vénération : en eux s'exprime un vif sens de Dieu ; en eux se trouvent de sublimes enseignements sur Dieu, une sagesse salutaire au sujet de la vie humaine, d'admirables trésors de prières ; en eux enfin se tient caché le mystère de notre salut.

16. L'unité des deux Testaments

Inspireur et auteur des livres de l'un et l'autre Testament, Dieu les a en effet sagement disposés de telle sorte que le Nouveau soit caché dans l'Ancien et que, dans le Nouveau, l'Ancien soit dévoilé^[29]. Car, même si le Christ a fondé dans son sang la Nouvelle Alliance (cf. *Lc* 22, 20 ; *1 Co*

11, 25) , néanmoins les livres de l'Ancien Testament, intégralement repris dans le message évangélique^[30], acquièrent et manifestent leur complète signification dans le Nouveau Testament (cf. *Mt* 5, 17 ; *Lc* 24, 27 ; *Rm* 16, 25–26 ; 2 *Co* 3, 14–16) , auquel ils apportent en retour lumière et explication.

Ch. V. Le Nouveau Testament

17. Excellence du Nouveau Testament

La Parole de Dieu, qui est une force divine pour le salut de tout croyant (cf. *Rm* 1, 16), se présente dans les écrits du Nouveau Testament et sa puissance s'y manifeste de façon singulière. Dès que fut venue, en effet, la plénitude des temps (cf. *Ga* 4, 4), le Verbe de Dieu s'est fait chair, et il a habité parmi nous, plein de grâce et de vérité (cf. *Jn* 1, 14). Le Christ a instauré le règne de Dieu sur terre ; par ses gestes et ses paroles, il a révélé et son Père et lui-même ; par sa mort, sa résurrection, son ascension glorieuse et par l'envoi de l'Esprit Saint, il a parachevé son œuvre. Élevé de terre, il attire à lui tous les hommes (cf. *Jn* 12, 32 *grec*), lui qui seul possède les paroles de la vie éternelle (cf. *Jn* 6, 68). Mais ce mystère n'a pas été dévoilé aux autres générations comme il l'a été désormais dans l'Esprit Saint à ses saints Apôtres et prophètes (cf. *Ep* 3, 4–6 *grec*), afin qu'ils proclament l'Évangile, qu'ils suscitent la foi en Jésus, Christ et Seigneur, et qu'ils rassemblent son Église. De ces réalités, les écrits du Nouveau Testament présentent un témoignage permanent et divin.

18. L'origine apostolique des Évangiles

Il n'échappe à personne qu'entre toutes les Écritures, même celles du Nouveau Testament, les Évangiles possèdent une supériorité méritée, en tant qu'ils constituent le témoignage par excellence sur la vie et sur la doctrine du Verbe incarné, notre Sauveur.

Toujours et partout l'Église a tenu et tient l'origine apostolique des quatre Évangiles. Ce que les Apôtres, en effet, sur l'ordre du Christ, ont prêché, eux-mêmes et des hommes de leur entourage nous l'ont, sous l'inspiration divine de l'Esprit, transmis dans des écrits qui sont le fondement de la foi, à savoir, l'Évangile quadriforme selon Matthieu, Marc, Luc et Jean^[31].

19. Leur caractère historique

La sainte Mère Église a tenu et tient fermement et, avec la plus grande constance, que ces quatre Évangiles, dont elle affirme sans hésiter l'historicité, transmettent fidèlement ce que Jésus, le Fils de Dieu, durant sa vie parmi les hommes, a réellement fait et enseigné pour leur salut éternel, jusqu'au jour où il fut enlevé au ciel (cf. *Ac* 1, 1–2). En effet, ce que le Seigneur avait dit et fait, les Apôtres après son Ascension le transmirent à leurs auditeurs avec cette intelligence plus profonde des choses dont eux-mêmes, instruits par les événements glorieux du Christ et éclairés par la lumière de l'Esprit de vérité^[32], jouissaient^[33]. Les auteurs sacrés composèrent donc les quatre Évangiles, choisissant certains des nombreux éléments transmis soit oralement soit déjà par écrit, rédigeant un résumé des autres, ou les expliquant en fonction de la situation des Églises, gardant enfin la forme d'une prédication, de manière à nous livrer toujours sur

Jésus des choses vraies et sincères^[34]. Que ce soit, en effet, à partir de leur propre mémoire et de leurs souvenirs, ou à partir du témoignage de ceux qui « furent dès le début témoins oculaires et serviteurs de la Parole », ils composèrent leurs écrits dans le but de nous faire éprouver la « vérité » des enseignements que nous avons reçus (cf. Lc 1, 2-4).

20. Les autres écrits du Nouveau Testament

Le canon du Nouveau Testament, outre les quatre Évangiles, comprend aussi des épîtres de saint Paul et d'autres écrits apostoliques, composés sous l'inspiration de l'Esprit Saint ; ces écrits, selon les sages dispositions de Dieu, confirment ce qui touche au Christ Notre Seigneur, présentent sa doctrine authentique avec des précisions toujours plus grandes, font connaître aux hommes l'œuvre divine du Christ avec sa puissance de salut, racontent les débuts de l'Église et son admirable expansion, et annoncent par avance sa glorieuse consommation. Le Seigneur Jésus en effet, comme il l'avait promis, est resté présent auprès de ses Apôtres (cf. Mt 28, 20) et il leur envoya l'Esprit consolateur qui devait les introduire dans la plénitude de la vérité (cf. Jn 16, 13).

Ch. VI. La Sainte Écriture dans la vie de l'Église

21. Importance de la Sainte Écriture pour l'Église

L'Église a toujours vénéré les divines Écritures, comme elle le fait aussi pour le Corps même du Seigneur, elle qui ne cesse pas, surtout dans la sainte liturgie, de prendre le pain de vie sur la table de la Parole de Dieu et sur celle du Corps du Christ, pour l'offrir aux fidèles. Toujours elle eut et elle a pour règle suprême de sa foi les Écritures, conjointement avec la sainte Tradition, puisque, inspirées par Dieu et consignées une fois pour toutes par écrit, elles communiquent immuablement la Parole de Dieu lui-même et font résonner dans les paroles des prophètes et des Apôtres la voix de l'Esprit Saint. Il faut donc que toute la prédication ecclésiastique, comme la religion chrétienne elle-même, soit nourrie et guidée par la Sainte Écriture. Dans les Saints Livres, en effet, le Père qui est aux cieux vient avec tendresse au-devant de ses fils et entre en conversation avec eux ; or, la force et la puissance que recèle la Parole de Dieu sont si grandes qu'elles constituent, pour l'Église, son point d'appui et sa vigueur et, pour les enfants de l'Église, la solidité de leur foi, la nourriture de leur âme, la source pure et permanente de leur vie spirituelle. Dès lors ces mots s'appliquent parfaitement à la Sainte Écriture : « Elle est vivante donc et efficace la Parole de Dieu » (He 4, 12), « qui a le pouvoir d'édifier et de donner l'héritage à tous les sanctifiés » (Ac 20, 32 ; cf. 1 Th 2, 13).

22. Nécessité des différentes versions et traductions

Il faut que l'accès à la Sainte Écriture soit largement ouvert aux fidèles du Christ. Pour cette raison l'Église, dès le commencement, a fait sienne cette antique version grecque de l'Ancien Testament, appelée des Septante ; elle tient toujours en honneur les autres versions, orientales et latines, principalement celle qu'on nomme la Vulgate. Comme la Parole de Dieu doit être à la disposition de tous les temps, l'Église, avec une sollicitude maternelle, veille à ce que des traductions appropriées et exactes soient faites dans les diverses langues, de préférence à partir des

textes originaux des Livres sacrés. S'il se trouve que pour une raison d'opportunité et avec l'approbation des autorités ecclésiastiques ces traductions soient le fruit d'une collaboration avec des frères séparés, elles pourront être utilisées par tous les chrétiens.

23. La tâche apostolique des théologiens catholiques

L'Épouse du Verbe incarné, l'Église, instruite par le Saint-Esprit, s'efforce d'acquérir une intelligence chaque jour plus profonde des Saintes Écritures, pour offrir continuellement à ses enfants la nourriture de la parole divine ; aussi favorise-t-elle également à bon droit l'étude des saints Pères, tant d'Orient que d'Occident, et celle des saintes liturgies. Il faut que les exégètes catholiques et tous ceux qui s'adonnent à la théologie sacrée, unissant activement leurs forces, s'appliquent, sous la vigilance du Magistère sacré, et en utilisant des moyens appropriés, à si bien scruter et à si bien présenter les divines Lettres, que le plus grand nombre possible de serviteurs de la parole divine soient à même de fournir utilement au peuple de Dieu l'aliment scripturaire, qui éclaire les esprits, affermit les volontés et embrase d'amour de Dieu le cœur des hommes^[35]. Le saint Concile encourage fortement les fils de l'Église qui se consacrent aux études bibliques, à poursuivre jusqu'au bout le travail heureusement entrepris, avec une énergie chaque jour renouvelée, une ardeur totale, et conformément au sens de l'Église^[36].

24. Écriture Sainte et théologie

La théologie sacrée s'appuie sur la Parole de Dieu écrite, inséparable de la sainte Tradition, comme sur un fondement permanent ; en elle aussi elle se fortifie, s'affermir et se rajeunit toujours, tandis qu'elle scrute, sous la lumière de la foi, toute la vérité qui se puise cachée dans le mystère du Christ. Les Saintes Écritures contiennent la Parole de Dieu et, puisqu'elles sont inspirées, elles sont vraiment cette Parole ; que l'étude de la Sainte Écriture soit donc pour la théologie sacrée comme son âme^[37]. Que le ministère de la parole, qui comprend la prédication pastorale, la catéchèse, et toute l'instruction chrétienne, où l'homélie liturgique doit avoir une place de choix, trouve, lui aussi, dans cette même parole de l'Écriture, une saine nourriture et une sainte vigueur.

25. Recommandation de la lecture de l'Écriture Sainte

C'est pourquoi tous les clercs, en premier lieu les prêtres du Christ, et tous ceux qui s'adonnent légitimement, comme diacres ou catéchistes, au ministère de la parole, doivent, par une lecture sacrée assidue et par une étude approfondie, s'attacher aux Écritures, de peur que l'un d'eux ne devienne « un vain prédicateur de la Parole de Dieu au-dehors, lui qui ne l'écouterait pas au-dedans de lui^[38] », alors qu'il doit faire part aux fidèles qui lui sont confiés, spécialement au cours de la sainte liturgie, des richesses sans mesure de la parole divine. De même le saint Concile exhorte de façon insistante et spéciale tous les fidèles du Christ, et notamment les membres des ordres religieux, à acquérir, par la lecture fréquente des divines Écritures, « la science éminente de Jésus Christ » (*Ph* 3, 8). « En effet, l'ignorance des Écritures, c'est l'ignorance du Christ^[39] ». Que volontiers donc ils abordent le texte sacré lui-même, soit par la sainte liturgie imprégnée des paroles divines, soit par une pieuse lecture, soit par des cours appropriés et par d'autres moyens qui, avec l'approbation et par les soins des pasteurs de l'Église, se répandent partout de

nos jours d'une manière digne d'éloges. Qu'ils se rappellent aussi que la prière doit aller de pair avec la lecture de la Sainte Écriture, pour que s'établisse un dialogue entre Dieu et l'homme, car « nous lui parlons quand nous prions, mais nous l'écoutons quand nous lisons les oracles divins^[40] ».

Il revient aux évêques « dépositaires de la doctrine apostolique^[41] » d'apprendre de manière convenable aux fidèles qui leur sont confiés, à faire un usage correct des Livres divins, surtout du Nouveau Testament et en tout premier lieu des Évangiles, grâce à des traductions des textes sacrés ; celles-ci seront munies des explications nécessaires et vraiment suffisantes, afin que les fils de l'Église fréquentent les Écritures sacrées avec sécurité et profit, et s'imprègnent de leur esprit.

De plus, que l'on fasse à l'usage des non-chrétiens eux-mêmes, des éditions de l'Écriture Sainte, annotées comme il faut et adaptées à la situation des destinataires ; que, de toute manière, pasteurs d'âmes et chrétiens, quel que soit leur état, veillent à les diffuser judicieusement.

26. Épilogue

Ainsi donc, que par la lecture et l'étude des Livres saints « la Parole de Dieu accomplisse sa course et soit glorifiée » (2 Th 3, 1), et que le trésor de la Révélation confié à l'Église comble de plus en plus le cœur des hommes. De même que l'Église reçoit un accroissement de vie par la fréquentation assidue du mystère eucharistique, ainsi peut-on espérer qu'un renouveau de vie spirituelle jaillira d'une vénération croissante de la Parole de Dieu, qui « demeure à jamais » (Is 40, 8 ; cf. 1 P 23–25).

Tout l'ensemble et chacun des points qui ont été édictés dans cette Constitution ont plu aux Pères du Concile. Et Nous, en vertu du pouvoir apostolique que Nous tenons du Christ, en union avec les vénérables Pères, Nous les approuvons, arrêtons et décrétons dans le Saint-Esprit, et Nous ordonnons que ce qui a été ainsi établi en Concile soit promulgué pour la gloire de Dieu.

Rome, à Saint- Pierre, le 18 novembre 1965.

Moi, Paul, évêque de l'Église catholique,

(Suivent les signatures des Pères)

Notes de bas de page

1. Cf. Saint Augustin, *De cathechizandis rudibus*, c. IV, 8 : PL 40, 316.
2. Cf. Mt 11, 27 ; Jn 1, 14.17 ; 14, 6 ; 17, 1–3 ; 2 Co 3, 16 et 4, 6 ; Ep 1, 3–14.
3. *Epist. ad Diognetum*, 8, 4 ; Funk I, 403.
4. Conc. Vat. I, Const. dogm. *De fide cath.*, chap. 3, sur la foi : Denz. 1789 (3008).
5. Conc. d'Orange II, can. 7 : Denz. 180 (377). – Conc. Vat. I, l. c. : Denz. 1791 (3010).
6. Conc. Vat. I, Const. dogm. *De fide cath.*, chap. 2, Sur la révélation : Denz. 1786 (3005).
7. *Ibid.*, Denz. 1785 et 1786 (3004 et 3005), Denz. 1785 et 1786 (3004 et 3005).
8. Cf. Mt 28, 19–20 et Mc 16, 15. – Conc. de Trente, sess. 4, Décret *De canonicis Scripturis* : Denz.

- 783 (1501).
9. Cf. Conc. de Trente, l. c. – Conc. Vat. I, sess. 3, Const. dogm. *De fide cath.* chap. 2, Sur la révélation : Denz. 1787 (3006).
 10. Saint Irénée, *Adv. Haer.* III, 1 : PG 7, 848 ; Harvey, 2, p. 9.
 11. Cf. Conc. de Nicée II : Denz. 303 (602). – Conc. Const. IV, sess. 10, can. 1 : Denz. 336 (650–652).
 12. Cf. Conc. Vat. I, Const. dogm. *De fide cath.*, chap. 4, Sur la foi et la raison : Denz. 1800 (3020).
 13. Cf. Conc. de Trente, sess. 4, l. c. : Denz. 783 (1501).
 14. Cf. Pie XII, Const. apost. *Munificent. Deus*, 1-11-1950 : AAS 42 (1950), p. 756, collatis verbis Saint Cyprien, *Épître* 66, 8 : csel (Hartel) III B, p. 733 : « L'Église est un peuple uni au prêtre et un troupeau attaché à son pasteur. »
 15. Cf. Conc. Vat. I, Const. dogm. *De fide cath.*, chap. 3, Sur la foi : Denz. 1792 (3011).
 16. Cf. Pie XII, Encycl. *Humani generis* 12 août 1950 : AAS 42 (1950), p. 568–569 ; Denz. 2314 (3886).
 17. Conc. Vat. I, Const. dogm. *De fide cath.* chap. 2, Sur la Révélation : Denz. 1787 (3006). – Comm. biblique, décret 18 juin 1915 : Denz. 2180 (3629) ; EB 420 (Enchir. Bibl.). – Sacrée Congrégation du Saint Office, *Épître* du 22 décembre 1923 : EB 499.
 18. Cf. Pie XII, Encycl. *Divino afflante Spiritu*, 30 septembre 1943 : AAS 35 (1943), p. 314 ; EB 556.
 19. « *En et par l'homme* », cf. *He* 1, 1 et 4, 7 (in) ; 2 S 23, 2 ; *Mt* 1, 22 *et passim* (per). – Conc. Vat. I : *schéma de doct. cath.*, n. 9, coll. Lac. VII, 522.
 20. Léon XIII, Encycl. *Provident. Deus*, 18 novembre 1893 ; Denz. 1952 (3293) ; EB 125.
 21. Cf. Saint Augustin, *Gen. ad litt.* 2, 9, 20 : PL 34 270 ; *Épître* 82, 3 : PL 33, 277 ; csel 34, 2, p. 354. – Saint Thomas, *De Ver.*, q. 12, a. 2 c. – Conc. de Trente, sess. 4, *De canonicis Scripturis* : Denz. 783 (1501). – Léon XIII, Encycl. *Provident.* : EB 121, 124, 126–127. – Pie XII, Encycl. *Divino afflante* : EB 539.
 22. Saint Augustin, *La Cité de Dieu*, XVII, 6, 2 : PL 41 537 ; csel XL, 2, 228.
 23. *Ibid.*, *De Doctr. Christ.*, III, 18, 26 : PL 34, 75–76.
 24. Pie XII, l. c. : Denz. 2294 (3829–3830) ; EB 557–562.
 25. Saint Benoît XV, Encycl. *Spiritus Paraclitus*, 15 septembre 1920 : EB 469. – Saint Jérôme, *In Gal.* 5, 19–21 : PL 26, 417 A.
 26. Cf. Conc. Vat. I, Const. dogm. *De fide cath.*, chap. 2, Sur la Révélation : Denz. 1788 (3007).
 27. Saint Jean Chrysostome, *In Gen.* 3, 8 (hom. 17,1) : PG 53, 134. « *Attemperatio* » graece *synkatabasis*.
 28. Pie XI, Encycl. *Mit brennender Sorge*, 14 mars 1937 : AAS 29 (1937), p. 151.
 29. Saint Augustin, *Quaest. in Hept.* 2, 73 ; PL 34, 623.
 30. Saint Irénée, *Adv. Haer.* III, 21, 3 : PG 7, 950 (= 25, 1 : Harvey 2, p. 115). – Saint Cyrille de Jérusalem, *Catéch.* 4, 35 : PG 33, 497. – Théodore de Mopsueste, *In Soph.* 1, 4–6 : PG 66, 452 D-453 A.
 31. Cf. Saint Irénée, *Adv. Haer.* III, 11, 8 : PG 7, 885 ; Sagnard, p. 194.
 32. Cf. *Jn* 14, 26 ; 16, 13.
 33. *Jn* 2, 22 ; 12, 16 ; cf. 14, 26 ; 16, 12–13 ; 7, 39.

34. Cf. Instruction *Sancta Mater Ecclesia* a Pontificio Consilio Studiis Bibliorum provehendis edita : AAS 56 (1964), p. 715.
35. Cf. Pie XII, Encycl. *Divino afflante* : EB 551, 553, 567. – Comm. biblique, Instruction *S. Scriptura in Clericorum Seminariis et Religiosorum. Collegiis recte docenda*, 13 mai 1950 : AAS 42 (1950), p.495–505.
36. Cf. Pie XII, *ibid.* : EB 569.
37. Cf. Léon XIII, Encycl. *Providentissimus* : EB 114. – Benoît XV, Encycl. *Spiritus Paraclitus* : EB 483.
38. Saint Augustin, *Sermon* 179, 1 : PL 38, 966.
39. Saint Jérôme, *Comm. in Is.*, Prol. : PL 24, 17.–Cf. Benoît XV, Encycl. *Spiritus Paraclitus* : EB 475–480. – Pie XII, Encycl. *Divino afflante* : EB 544.
40. Saint Ambroise, *De officiis ministrorum* I, 20, 88 : PL 16, 50.
41. Saint Irénée, *Adv. Haer.* IV, 32, 1 : PG 7, 1071 (= 49, 2 Harvey, 2, p. 255).

Source : laportelatine.org/formation/magistere/constitution-dogmatique-dei-verbum-1965

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France